

fiche technique n°1

SUIVI SANITAIRE DES LOCAUX : généralités

PRINCIPE GENERAL

Le suivi sanitaire repose à la fois sur la régularité des inspections et sur l'amélioration de l'entretien des locaux. Les inspections ont pour objet de caractériser les événements à risques (fuites, empoussièremment excessif, activité biologique ou micro-biologique) et les manifestations pathologiques sur les collections. La régularité de l'entretien est un facteur déterminant de détection des événements à risque puisqu'elle assure la lisibilité des espaces et constitue une base de datation des signes observés lors des inspections.

L'entretien de conservation est une activité plus élaborée que le ménage de confort courant. Il ne doit être entrepris qu'après une inspection méticuleuse, sous peine de faire disparaître les traces d'agents de dégradation ou de facteurs de risques potentiels, cf. fiche 2.

L'inspection mensuelle des locaux se divise en deux catégories essentielles :

- détecter d'éventuels facteurs de risques d'origine architecturale (fuites, infiltrations, défauts de fonctionnement des installations, empoussièremment excessif, etc...),
- relever les pièges et identifier d'éventuelles activités biologiques dans l'ensemble des locaux.

Cette inspection mensuelle est du ressort du personnel technique formé à cet effet et donne lieu à la rédaction d'un rapport sur la base de formulaires présentés ci-après. Elle peut être complétée à tout moment par toute observation jugée nécessaire, consignée sur le livre de bord mis à disposition de l'ensemble du personnel dans chaque salle. Ces observations peuvent être transmises à la conservation du Musée si elles présentent un caractère d'urgence. Elles sont impérativement relevées à l'occasion de l'inspection mensuelle. L'inspection des locaux permet de relever certaines informations sur l'apparition de désordres concernant les collections, toutefois, la manipulation des objets doit être réservée à un personnel correctement formé à cet effet, cf. fiche 7 (constat d'état).

CONSIGNES D'EXECUTION

L'ensemble du personnel de maintenance devrait normalement être formé pour assurer le suivi sanitaire des locaux.

Un responsable devra effectuer les inspections mensuelles et s'assurer de la qualité de l'entretien de conservation.

Les informations recueillies devront être assorties de propositions d'intervention pour remédier aux désordres observés. La nature des réponses apportées devra être consignée sur les bordereaux à l'emplacement approprié.

Les rapports devront être remis à la conservation et archivés.

SUIVI SANITAIRE DES LOCAUX : procédure

Responsable :

CONSIGNES D'EXECUTION

- **procéder systématiquement à l'inspection des locaux avant un ménage approfondi,**
- l'inspection préalable doit être réalisée à l'aide d'une lampe torche de forte puissance, d'une loupe ou d'un compte-fils, de pinces précelles, d'un pinceau et de récipients susceptibles de recevoir tout échantillon prélevé (déchet, poussière, insecte, vermoulure),
- la fréquence normale des inspections est mensuelle, dans ce cas, les observations relevées sont consignées sur des bordereaux d'inspection créés à cet effet, faisant référence au plan de chaque salle concernée,
- en dehors des inspections mensuelles, consigner tout événement à risque sur le livre de bord du local concerné en repérant exactement l'emplacement à l'aide du plan de situation (cf. annexes),
- les meubles doivent être déplacés au moins une fois par an si l'accès à leur revers est impossible, de même que le contenu des rayonnages et meubles fonctionnels,
- le rythme d'inspection et de nettoyage des structures d'exposition et des réserves dépend de leur étanchéité et de l'importance des collections (risques d'intrusion, moyens humains, gestion du temps), cette opération délicate doit impérativement se faire sous la conduite d'un conservateur-restaurateur ou d'un attaché de conservation dûment formé,
- pour faciliter les inspections régulières, il est nécessaire de ménager un espace suffisant entre les rayonnages et les collections entreposées au sol (certains éléments peuvent éventuellement être disposés sur roulettes à cet effet),
- prendre soin de ne pas endommager les pieds de meubles ou les pièges à insectes au cas où il soit nécessaire de les déplacer,
- les observations consignées sur le livre de bord doivent être reportées sur les bordereaux d'inspection mensuelle, accompagnées de propositions d'intervention et transmises à la conservation du musée dès que possible pour prendre les mesures qui s'imposent éventuellement,
- dès qu'une mesure aura été prise, elle devra être consignée sur le bordereau, en face de l'événement considéré,
- en cas d'infestation avérée, alerter immédiatement la conservation,

NB : tout événement suspect relevé dans les locaux doit être consigné et donner lieu à une réponse appropriée dans les meilleurs délais, ne pas hésiter à prendre contact avec Conservation Service si le problème dépasse le niveau de compétence local.

PLAN DE SITUATION DES LOCAUX

Une méthode simple pour consigner sur le tableau de bord, ou sur le bordereau d'inspection mensuelle, les événements observés consiste à quadriller le plan des différents locaux et à renseigner la case *lieu d'observation* par une mention comprenant la référence de la salle et les repères du quadrillage :

- par exemple, pour la salle R O.7, l'extincteur se trouve en D5.

- on peut attribuer un symbole à chaque catégorie d'événement courant, par exemple :

▲ = insecte,

- si on trouve un insecte hors des pièges, on l'indiquera graphiquement sur le plan et on reportera cette observation sur le livre de bord de la salle en indiquant les repères correspondants (dans les exemples présentés aux pages suivantes, C4, B7, D8 et D6),

- si l'événement s'étend sur une superficie importante (flaque d'eau, par exemple), on tracera l'étendue considérée sur le plan,

- ne pas oublier de dater et de signer le plan.



	appareil de chauffage ou de contrôle climatique
	rayonnage ou mobilier de réserve
	collections
	pièges à insectes
	insectes hors des pièges

Musée Basque : R 0.6 & R 0.7

	empoussièrement excessif		telephone
	rejet de verminure		extincteur
	infiltrations d'eau		hygrometre
	flaques d'eau		

dénomination	localisation	constat d'état (case à renseigner obligatoirement)	mesures proposées	mesures prises
extincteur(s)				
fenêtre(s)				
porte(s)				
tuyauterie				
radiateur(s)				
prises électriques				
humidificateur(s)				
déshumidificateur(s)				
hygromètre(s)				
infiltrations				
fuites d'eau				
empoussièrement				
rejets de vermoulure				
insectes hors pièges				
piège n°				



dénomination	localisation	constat d'état (case à renseigner obligatoirement)	mesures proposées	mesures prises
extincteur(s)	D1 & D5	OK		
fenêtre(s)	017-D6	le volet ferme mal	à réviser	
porte(s)		OK		
tuyauterie	général	scelléments défailants au plafond	à mastiquer	
radiateur(s)	général	OK		
prises électriques	général	OK		
humidificateur(s)	général	OK		
déshumidificateur(s)	général	OK		
hygromètre(s)	général	OK		
infiltrations	général	OK		
fuites d'eau	général	OK		
empoussièrement	général	encombrement général, inspection et nettoyage difficiles	dégager les accès	
rejets de vermoulure	B7		surveiller après nettoyage	
insectes hors pièges	C4	mite	surveiller après nettoyage	
insectes hors pièges	B7	4 charançons	surveiller après nettoyage	
insectes hors pièges	D8	2 charançons	surveiller après nettoyage	
insectes hors pièges	D6	15 charançons	surveiller après nettoyage	
déjections animales	A7	excréments de souris	poser un piège à souris	
piège n° 48	D6		à créer	
piège n° 49	A8	1 araignée, 1 moucheron	à changer	
piège n° 50	C4	1 anobium, 3 araignées, 1 staphylin, 1 coléoptère à identifier	à changer	
piège n° 51	D2	1 dermestide, 1 collembole, 2 psoques, moucheron et fourmis	à changer	